

# **UNDT/2015/042, Neocleous**

## Décisions du TANU ou du TCNU

Le tribunal a constaté que la détermination que le demandeur ne répondait pas à l'expérience pertinente professionnelle minimale pour le poste était conforme aux règles et directives applicables, et sur la base d'une approche raisonnable et plausible. Il a également conclu que le demandeur n'avait aucune attente légitime d'être le candidat retenu en ce qui concerne ce processus de sélection, même s'il avait été initialement considéré comme éligible, autorisé à passer le test écrit et a subi l'entretien basé sur les compétences.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a fait appel de la décision de le déclarer inadmissible à un poste d'officier national (ONP) dans Unficip, au motif qu'il n'avait pas l'expérience requise selon l'ouverture de l'emploi (JO).

## Principe(s) Juridique(s)

Autorité d'évaluer l'admissibilité des candidats: conformément à la SEC. 7 de ST / AI / 2010/3, la tâche des candidats de pré-dépistage pour déterminer s'ils répondent aux exigences minimales de l'ouverture d'emploi sont effectuées par «OHRM, le bureau local des ressources humaines ou la division du personnel du terrain du Département du Département Soutien sur le terrain». Dans le cas d'un poste NPO, le bureau compétent des ressources humaines pour déterminer l'admissibilité est celui de la mission, selon la délégation du mémorandum de l'autorité de recrutement et la responsabilité des officiers professionnels nationaux. Ce bureau a non seulement le pouvoir, mais aussi le devoir de vérifier que l'admissibilité des candidats a été correctement déterminée, et cette vérification peut être effectuée à n'importe quel stade du processus. Application des critères d'éligibilité: le non-respect des exigences minimales stipulées dans une ouverture d'emploi donnée d'une manière

impartiale, violerait le principe d'un traitement égal des candidats et serait incompatible avec le devoir d'avoir comme considération primordiale dans la sélection du personnel le personnel Normes les plus élevées d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Discréction de l'administration: l'organisation a un large pouvoir discrétionnaire pour déterminer les exigences nécessaires pour un poste donné et évaluer l'expérience à prendre en compte comme pertinente. Expérience de qualification pour les publications professionnelles: Suivre les directives données par l'OHRM en 2012 sur la reconnaissance de l'expérience GF / FS de niveau senior comme une expérience de qualification pour l'expérience des postes de niveau professionnel aux niveaux GS-6 et supérieur peut être considéré comme une expérience de qualification à cet effet d'un poste dans la catégorie professionnelle.

## Résultat

Rejeté sur le fond

## Applicants/Appellants

Neocleous

## Entité

FNUMPC

## Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2014/26

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Genève

## Date of Judgement

27 Mai 2015

## Duty Judge

Juge Shaw

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Discrimination et autres motifs inappropriés

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Admissibilité

## Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2010/3

Statut du personnel

- Disposition 104.12(b)(iii)
- Disposition 104.13

## Jugements Connexes

UNDT/2009/085

UNDT/2013/072

UNDT/2013/157

UNDT/2014/036

2010-UNAT-021

2011-UNAT-185

2013-UNAT-367

2013-UNAT-383

2014-UNAT-434

2012-UNAT-265